

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

1. Champ d'application / engagements / accords futurs

Sans préjudice de tout accord écrit contraire isolé, les présentes Conditions Générales de Vente et de Livraison (CGV) font partie intégrante de toutes les Conditions Générales de Vente et de Livraison – conclues en ligne ou par un autre moyen de distribution – de **Wintersteiger Schweiz AG, Industriestrasse 86, CH-7310 Bad Ragaz** (ci-après dénommé WINTERSTEIGER), en particulier les conditions sur les machines, leurs accessoires et leurs pièces de rechange incluant les réparations ainsi que sur différents produits distribués sous les marques « Boot-Doc » et « Hotronic » tels que les semelles (« Boot-Doc ») et les appareils de chauffage et de séchage pour les gants, les chaussures de ski et les chaussettes chauffantes (« Hotronic »). Sauf accord contraire explicite, les contrats conclus via la boutique en ligne de WINTERSTEIGER sont réputés avoir été conclus avec WINTERSTEIGER. L'offre de produits de la boutique en ligne de WINTERSTEIGER s'adresse exclusivement aux clients professionnels et non aux consommateurs. Les employés, les commerçants et les partenaires de distribution ne sont pas autorisés à souscrire des engagements au nom de WINTERSTEIGER, quelle qu'en soit la nature. Sauf accord écrit contraire explicite, les présentes CGV s'appliquent également aux futures relations juridiques de la nature susmentionnée, sans qu'il soit nécessaire de convenir de leur validité au cas par cas. Les conditions contractuelles contraires aux présentes CGV, en particulier dans des conditions générales ou des formulaires contractuels de l'acheteur, du client ou du donneur d'ordre (ci-après dénommés Donneur d'ordre) sont toujours considérées comme non applicables.

2. Devis / refus / modifications

La présentation des produits dans la boutique en ligne de WINTERSTEIGER ne saurait en aucun cas constituer une proposition ferme de conclusion d'un contrat. Il s'agit bien plus d'une invitation sans obligation à commander des produits dans la boutique en ligne de WINTERSTEIGER. La soumission d'une proposition contraignante/la passation d'une commande par le Donneur d'ordre via la boutique en ligne de WINTERSTEIGER doivent être effectuées en complétant intégralement la page de commande et en cliquant sur le bouton « Commander et payer ». WINTERSTEIGER se réserve le droit de refuser d'accepter une proposition transmise sur la base d'un produit présenté. Les indications et les déclarations, de quelque nature que ce soit, sur les propriétés des produits dans des catalogues de prix, prospectus, brochures, descriptifs de produits et autres documents imprimés, dans des communiqués officiels, dans la boutique en ligne de WINTERSTEIGER ou dans des documents à télécharger, imprimer et enregistrer, mis à disposition dans l'espace de téléchargement de la boutique en ligne de WINTERSTEIGER, fournissent uniquement une description approximative et ne sauraient constituer une garantie des propriétés. WINTERSTEIGER se réserve le droit de procéder à des modifications de la construction, de la forme, de l'équipement et des coloris dans la mesure où une telle modification n'exclut pas une utilisation conforme de l'objet acheté.

3. Commande / Confirmation de commande / Divergence

Les livraisons et/ou les prestations à fournir par WINTERSTEIGER sont basées sur la proposition/la commande transmise par le Donneur d'ordre ainsi que sur les documents et les informations mis à disposition par celui-ci. WINTERSTEIGER n'est pas tenu de vérifier que les documents et les informations transmis par le Donneur d'ordre sont exempts d'éventuelles ambiguïtés ou ne sont pas exhaustifs, ou bien de vérifier s'ils sont adaptés à l'utilisation prévue. Le Donneur d'ordre est lié à sa proposition/sa commande pendant six (6) semaines. Après avoir transmis une proposition/une commande via la boutique en ligne, le Donneur d'ordre reçoit un e-mail confirmant la réception de la commande par WINTERSTEIGER (accusé de réception). Cet accusé de réception ne constitue toutefois en aucun cas une acceptation du contrat par WINTERSTEIGER. Le contrat est uniquement établi avec la confirmation de commande écrite ou la livraison sans que WINTERSTEIGER ait à déclarer explicitement accepter la commande au préalable. L'absence de réponse ne saurait constituer seule une acceptation d'une proposition. Le Donneur d'ordre est tenu de vérifier immédiatement la confirmation de commande. Si la confirmation de commande diverge de la commande, le Donneur d'ordre dispose d'un délai de trois (3) jours pour en faire part par écrit, sans quoi elle sera réputée approuvée par le Donneur d'ordre.

4. Livraison / Délais de livraison

Sauf indication contraire explicite, les dates et les délais de livraison doivent toujours être considérés comme provisoires. WINTERSTEIGER s'efforcera toutefois de respecter les délais de livraison. Le respect des dates et des délais de livraison présuppose la satisfaction de toutes les obligations contractuelles par le Donneur d'ordre dans le cadre de la relation commerciale. Tout retard du Donneur d'ordre dans la transmission des données, des informations et des documents nécessaires à l'exécution de la commande prolonge d'autant les dates et délais de livraison. Les obstacles à la production et à la livraison non imputables à WINTERSTEIGER, tels que les cas de force majeure, les grèves, les perturbations de l'exploitation, les difficultés d'approvisionnement, les réductions et pertes de temps de travail, les difficultés de transport ainsi que les interventions des autorités, entraînent une prolongation raisonnable des dates et délais de livraison. En cas de retard de livraison imputable à WINTERSTEIGER, le Donneur d'ordre peut soit exiger la poursuite de l'exécution de la livraison soit, en excluant toute autre réclamation, se retirer du contrat exclusivement pour les produits concernés par le retard, en fixant de façon explicite par écrit un délai d'exécution ultérieur raisonnable de minimum huit (8) semaines ; l'hypothèse de l'art. 190, par. 1 du droit des obligations n'est pas applicable. Le retrait est uniquement valable juridiquement si WINTERSTEIGER ne respecte pas le délai ultérieur fixé explicitement et si ce manquement lui est imputable. La charge de la preuve en ce qui concerne la responsabilité revient au Donneur d'ordre. Dans le cas de contrats de livraison successifs, le droit de retrait s'applique uniquement à la livraison individuelle concernée. En cas de fabrication sur mesure, le délai d'exécution ultérieur dépend dans tous les cas de la nature particulière de la personnalisation du produit. WINTERSTEIGER est autorisé à exécuter des livraisons partielles également. WINTERSTEIGER se réserve le droit de déterminer la nature du transport qui s'effectue toutefois toujours jusqu'au lieu convenu. Quelle que soit la nature de l'expédition, celle-ci a lieu « EX Works » conformément aux Incoterms 2010 départ usine de WINTERSTEIGER (p. ex. EXW Bad Ragaz) et s'effectue toujours aux frais et aux risques et périls du Donneur d'ordre ; en cas d'expédition départ usine, le risque est également transféré au Donneur d'ordre lorsqu'une livraison « franco domicile » ou « franco de port » a été explicitement convenue. Même si le Donneur d'ordre n'en fait pas explicitement la demande, WINTERSTEIGER est autorisé à, mais pas tenu de, souscrire une assurance contre les dommages de quelque nature que ce soit pendant le transport aux frais du Donneur d'ordre. En l'absence d'accord explicite, le choix de la voie et du moyen de transport est effectué à la discrétion professionnelle de WINTERSTEIGER. Dans ce cadre, WINTERSTEIGER n'est toutefois pas tenu de choisir la forme de livraison la moins chère et/ou la plus rapide. Si une procédure de faillite ou concordataire est ouverte à l'encontre du Donneur d'ordre, si la procédure de faillite est clôturée par manque d'actifs, si un règlement extrajudiciaire des dettes a été effectué, si le Donneur d'ordre a suspendu ses paiements ou si la situation patrimoniale du Donneur d'ordre empire considérablement, s'il ressort de l'extrait du registre de recouvrement des créances l'impression que la solvabilité du Donneur d'ordre n'est pas avérée sans aucun doute ou si le Donneur d'ordre est en retard de paiement vis-à-vis de WINTERSTEIGER, WINTERSTEIGER est autorisé à exiger le paiement immédiat de l'ensemble des montants, même des montants non encore échus. En outre, dans chacun de ces cas, WINTERSTEIGER est autorisé à faire dépendre les futures livraisons de WINTERSTEIGER, ayant donné lieu à une confirmation de commande, d'un paiement anticipé ou d'une garantie, si un tel paiement ou une telle garantie n'ont pas déjà été convenus. Les produits commandés « sur appel », « à chercher sur place » ou similaires, seront stockés à partir de la date d'appel ou de récupération convenue, aux frais et aux risques et périls du Donneur d'ordre par WINTERSTEIGER ou par un tiers à la discrétion de WINTERSTEIGER. En cas de retard dans la réception imputable ou non au Donneur d'ordre, WINTERSTEIGER est autorisé, après notification préalable, à ne pas stocker les produits aux risques et périls du Donneur d'ordre (exception : danger imminent ou irrecevabilité de la notification) et à les utiliser librement avec effet libératoire, en les revendant par exemple à des tiers.

5. Réserve de droits et de propriété

L'ensemble des droits sur les documents tels que les dessins, les plans, les modèles et les notices d'utilisation fournis avec la livraison ou mis à disposition dans l'espace de téléchargement de la boutique en ligne de WINTERSTEIGER pour téléchargement, impression et enregistrement demeurent la propriété de WINTERSTEIGER. Ces documents ne peuvent être ni modifiés, ni reproduits, ni rendus accessibles ou transmis à des tiers sans approbation et devront être restitués sur demande. Concernant l'ensemble des produits vendus, WINTERSTEIGER et le Donneur d'ordre s'accordent sur le fait que WINTERSTEIGER conserve les droits de propriété jusqu'au paiement complet du prix de vente. Par conséquent, WINTERSTEIGER est autorisé à faire inscrire la réserve de propriété dans le registre des réserves de propriété par le bureau d'exécution des créances compétent. En cas de retard de paiement, WINTERSTEIGER est autorisé à se retirer du contrat et à exiger la marchandise sous réserve. Par ailleurs, WINTERSTEIGER pourra revendre librement la marchandise sous réserve et créditer au Donneur d'ordre le produit de la vente obtenu, déduction faite des frais liés à la reprise et à la vente. En exerçant une saisie de la marchandise sous réserve, WINTERSTEIGER ne renonce pas à son droit de propriété. En cas de disposition du Donneur d'ordre sur la marchandise sous réserve, l'ensemble des droits du Donneur d'ordre vis-à-vis de tiers résultant de la vente ou d'une autre disposition sur la marchandise sous réserve sont cédés à WINTERSTEIGER à titre de paiement jusqu'à concurrence du montant des créances encore en suspens. Le Donneur d'ordre est tenu de fournir des informations exhaustives sur l'acheteur, le prix de vente, la date de livraison, la localisation de la marchandise, etc. ainsi que de déclarer

immédiatement la cession. En cas de recouvrement par le Donneur d'ordre, ce dernier est tenu de conserver le produit de la vente séparément. En cas d'accès de tiers aux marchandises soumises à réserve de propriété, y compris la confiscation, saisie, mise sous séquestre, consignation dans un registre de marchandises ou de rétention ou opération similaire, le Donneur d'ordre informera le tiers y accédant du droit de propriété de WINTERSTEIGER et notifiera immédiatement cet accès à WINTERSTEIGER par écrit. Le Donneur d'ordre indemniserait entièrement WINTERSTEIGER pour toutes les dépenses nécessaires à la défense contre un accès aux marchandises sous réserve. Après notification préalable, WINTERSTEIGER est autorisé à se retirer du contrat et à récupérer les marchandises sous réserve lorsque le Donneur d'ordre est en retard dans l'exécution de ses obligations (même si ce retard ne lui est pas imputable) ou si des circonstances mettant en danger les droits de WINTERSTEIGER ou rendant possible une telle mise en danger surviennent (voir p. ex. le point 4 des CGV).

6. Prix / paiement

Les prix s'entendent départ entrepôt de WINTERSTEIGER à Bad Ragaz ou départ usine hors frais de port, d'emballage et d'assurance et sont toujours hors taxe. Les commandes pour lesquelles aucun prix fixe n'a été explicitement convenu sont facturées aux prix catalogue en vigueur le jour de la livraison. Les factures sont payables dans les 30 jours faisant suite à l'émission de la facture sans escompte. En cas de commande via la boutique en ligne de WINTERSTEIGER, le paiement peut être effectué au choix sur facture, de façon anticipée, contre remboursement, par carte de crédit ou par virement. En cas de paiement anticipé, le montant de la facture doit être viré sur le compte indiqué par WINTERSTEIGER dans les 10 jours ouvrables faisant suite à la réception de la confirmation de commande. En cas de paiement par carte de crédit, le prix de vente est réservé sur la carte de crédit du Donneur d'ordre au moment de la commande ; le montant sera réellement débité sur le compte de carte de crédit du Donneur d'ordre au moment de l'expédition du/des produit(s). En cas de paiement par virement, le Donneur d'ordre devra assumer les coûts résultant d'une contre-passation d'opération de paiement si le compte ne dispose pas d'une couverture suffisante ou si des coordonnées bancaires erronées ont été transmises. À l'expiration du délai de paiement, le Donneur d'ordre est considéré comme en retard sans qu'un rappel soit nécessaire. WINTERSTEIGER se réserve le droit – même après l'envoi de la confirmation de commande en bonne et due forme – d'augmenter les prix du catalogue de WINTERSTEIGER en cas d'augmentation des prix de matériaux, de matières premières ou de fournisseurs importants, d'augmentation des coûts de personnel du fait de dispositions contractuelles ou conventionnelles obligatoires, de la modification du cours des devises et de dispositions sur les devises, de l'augmentation des taxes ou de l'augmentation des frais de transport ou d'approvisionnement à la date de livraison. Les frais résultant d'une modification ou d'un ajustement ultérieur de la commande sont soutenus exclusivement par le Donneur d'ordre. Les lettres de change et les chèques sont uniquement acceptés sur la base d'un accord explicite, sans obligation de présentation ou de protêt et sont uniquement acceptés à titre de paiement. L'acceptation a lieu à la date de valeur du jour auquel WINTERSTEIGER peut disposer de la contre-valeur. Les frais d'escompte ainsi que tous les autres frais liés à l'encaissement de la lettre de change ou du chèque sont assumés par le Donneur d'ordre. Les paiements entrants sont imputés en premier lieu aux coûts et aux frais, puis aux intérêts et finalement au capital ; WINTERSTEIGER est autorisé à imputer les paiements entrants aux postes plus anciens encore en suspens. En cas de retard de paiement imputable au Donneur d'ordre, ce dernier devra s'acquitter d'intérêts de retard à hauteur de 1 % par mois entamé ou de 12 % par an ; si le retard n'est pas imputable au Donneur d'ordre, le Donneur d'ordre devra s'acquitter d'intérêts de retard à hauteur de 5 % par an. La responsabilité du Donneur d'ordre est présumée. En cas de retard de paiement ou d'ouverture d'une procédure de faillite ou concordataire ou dans le cas de toute autre procédure de recouvrement de créance concernant la créance de WINTERSTEIGER, l'ensemble des remises, rabais ou autres réductions accordés au Donneur d'ordre sont réputés non accordés. Même si un retard n'est pas imputable au Donneur d'ordre, ce dernier s'engage à payer les frais de relance et de recouvrement (honoraires d'avocats, frais d'agences de recouvrement, etc.) engagés pour le recouvrement extrajudiciaire de la créance.

7. Annulation

Le Donneur d'ordre n'est pas autorisé à annuler tout ou partie du contrat. Dans l'éventualité où WINTERSTEIGER accepterait une annulation au cas par cas, le Donneur d'ordre s'engage à verser à WINTERSTEIGER un montant de dédommagement forfaitaire correspondant à 30 % du total de la commande. WINTERSTEIGER se réserve le droit de faire valoir un autre préjudice.

8. Garantie bancaire / accréditif

Pour l'ensemble des prix et des frais, WINTERSTEIGER se réserve le droit d'exiger une garantie bancaire abstraite, même partiellement exigible, d'une banque suisse de premier ordre ou l'ouverture d'un accréditif irrévocable, divisible et transférable validé par une banque suisse de premier ordre.

9. Garantie

En l'absence de consentement écrit explicite, WINTERSTEIGER ne fournit aucune garantie quant à un usage convenu spécifique ou quant à l'utilisation de la marchandise. En cas de défaut matériel, WINTERSTEIGER ne fournit une garantie que lorsqu'un remplacement peut être obtenu auprès du fournisseur et que WINTERSTEIGER aurait par ailleurs dû identifier de façon démontrée le défaut avec une diligence raisonnable. Dans le cas de toute autre perte de droits résultant d'un défaut, le Donneur d'ordre est tenu de contrôler immédiatement et en détail les livraisons (partielles) de WINTERSTEIGER – y compris en ce qui concerne leur adéquation à l'utilisation prévue – et de signaler immédiatement par écrit les défauts éventuels, en indiquant la description exacte des défauts. Le Donneur d'ordre n'est pas autorisé à retenir des paiements en raison de défauts négligeables ou pour une partie du produit parce qu'une autre partie du produit comporte des défauts importants. La charge de la preuve concernant l'existence d'un défaut au moment de la livraison revient au Donneur d'ordre. Le Donneur d'ordre est tenu d'aider WINTERSTEIGER à identifier et corriger le défaut et de permettre toutes les mesures nécessaires (p. ex. accès, consultation de documents, etc.) en ce sens. Si le Donneur d'ordre ne remplit pas son obligation de collaboration dans le cadre de la correction du défaut malgré un rappel écrit de WINTERSTEIGER, toute réclamation portant sur une prestation défectueuse sera exclue. Si des défauts sont notifiés à juste titre et dans les temps, les défauts feront l'objet, à la discrétion de WINTERSTEIGER, d'une réparation ou d'un remplacement dans un délai raisonnable de minimum huit (8) semaines excluant ainsi toute autre réclamation. En cas de défaut mineur, WINTERSTEIGER est autorisé, à sa discrétion, à ne pas procéder à la réparation ou au remplacement et à accorder à la place une réduction raisonnable sur le prix, en particulier lorsqu'un échange ou une amélioration entraînerait un coût disproportionné. Ceci ne constitue toutefois aucunement une obligation. En cas de défaut mineur, mais pas uniquement, WINTERSTEIGER est également autorisé, à sa discrétion, à reprendre la marchandise contre un avoir de la valeur de la commande excluant ainsi toute autre réclamation. Ceci ne constitue toutefois aucunement une obligation. Le délai de garantie initial n'est pas interrompu par une réparation ou un remplacement. Tous les droits à garantie sont exclus lorsque la marchandise a été utilisée, modifiée, transformée, réparée ou détériorée de toute autre façon par le Donneur d'ordre ou un tiers. En cas de retard de WINTERSTEIGER dans la réparation ou le remplacement, le Donneur d'ordre peut exclusivement se retirer du contrat pour la marchandise concernée par ce retard en fixant par écrit et de façon explicite un délai d'exécution ultérieure raisonnable de minimum huit (8) semaines excluant ainsi toute autre réclamation. Le retrait est uniquement valable juridiquement lorsque WINTERSTEIGER ne respecte pas le délai ultérieur fixé explicitement. Aucun droit de retrait n'est accordé en cas de défaut négligeable. Les droits à garantie se prescrivent au bout de (6) mois après la remise effective de la marchandise au Donneur d'ordre.

10. Dommages et intérêts

Dans la mesure où la loi l'autorise, la responsabilité de WINTERSTEIGER est limitée aux dommages ayant été causés de façon démontrée par WINTERSTEIGER, intentionnellement ou par négligence grave. L'indemnisation des dommages pour un retard de livraison ou un retard dans la réparation ou le remplacement, pour des dommages consécutifs, des simples pertes financières, un manque à gagner et des dommages causés à des tiers est dans tous les cas exclue. En cas de non-respect par le Donneur d'ordre des recommandations ou des conditions prévues par WINTERSTEIGER pour l'utilisation de la marchandise (p. ex. notices d'utilisation ou autres), l'obligation de dommages et intérêts de WINTERSTEIGER est dans tous les cas exclue. Dans la mesure où la loi le permet, les droits à l'indemnisation des dommages doivent dans tous les cas être exercés juridiquement au plus tard dans les six (6) mois faisant suite à la remise effective de la marchandise au Donneur d'ordre ou à son représentant, sans quoi ils seront exclus. Dans la mesure où la loi le permet, toute responsabilité sera exclue pour les dommages déclarés ou découverts uniquement après l'expiration de ce délai. Les dispositions légales obligatoires de la loi sur la responsabilité du fait des produits restent réservées. Les exclusions et limitations de responsabilité précédentes s'appliquent également aux dommages causés par des personnes pour lesquelles WINTERSTEIGER doit répondre. Pour les fabrications effectuées par WINTERSTEIGER sur la base de dessins, plans ou d'autres données du Donneur d'ordre, le Donneur d'ordre s'engage à indemniser WINTERSTEIGER à

tous égards, y compris en ce qui concerne les intérêts et les frais des éventuelles atteintes aux droits de tiers, en particulier concernant les droits de propriété intellectuelle.

12. Compensation / caution solidaire / droit de rétention / refus de prestation

La compensation des demandes reconventionnelles du client contre les réclamations de WINTERSTEIGER par le client est exclue. Dans le cas de plusieurs Donneurs d'ordre, ces derniers sont solidairement responsables de la réclamation dans son intégralité. Pour toutes les réclamations de WINTERSTEIGER, les Donneurs d'ordre sont également solidairement responsables si la facture est émise directement à un tiers ou est remise et/ou payée à un tiers sur leur demande. Sauf dispositions légales contraires et obligatoires, les droits de rétention et de refus de prestation du Donneur d'ordre sont exclus. Aussi longtemps que le Donneur d'ordre n'a pas satisfait l'ensemble de ses obligations et de ses dettes issues de la relation d'affaires vis-à-vis de WINTERSTEIGER, WINTERSTEIGER est autorisé à retenir l'ensemble des prestations et des livraisons.

13. Forme écrite

Les engagements de WINTERSTEIGER ou les modifications du contrat requièrent la confirmation écrite de WINTERSTEIGER pour être valides au cas par cas. Dans la mesure où la forme écrite est imposée pour la validité, la transmission par fax ou par e-mail d'un document signé et scanné suffit à satisfaire cette exigence.

14. Notifications

Les notifications de WINTERSTEIGER au Donneur d'ordre sont effectuées à la dernière adresse indiquée par le Donneur d'ordre. Le Donneur d'ordre est tenu d'informer WINTERSTEIGER de ses changements d'adresse, sans quoi les notifications à la dernière adresse renseignée seront considérées comme reçues.

15. Protection des données

Pour la durée de la relation contractuelle, le Donneur d'ordre donne son consentement à la collecte, à l'enregistrement, à l'utilisation et au traitement des données à caractère personnel et/ou d'entreprise du Donneur d'ordre mises à disposition par ce dernier et nécessaires au déroulement des opérations de livraison et de vente concernées. Par ailleurs, les dispositions sur la protection des données en vigueur en Suisse sont applicables.

16. Propriété intellectuelle

Les plans, dessins, croquis, documents d'exécution, modèles, catalogues, prospectus, illustrations et notices d'utilisation demeurent la propriété intellectuelle de WINTERSTEIGER et sont soumis aux dispositions légales applicables, en particulier aux dispositions de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) et de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). Le Donneur d'ordre n'est pas en droit de diffuser, reproduire, rendre accessible à des tiers, mettre à disposition de tiers de toute autre façon et/ou utiliser commercialement les documents qui lui sont confiés sans l'autorisation préalable de WINTERSTEIGER. La transmission à des tiers – même partiellement ou sous une forme révisée – sans l'approbation de WINTERSTEIGER est interdite.

17. Clause de sauvegarde

La nullité ou l'invalidité de l'une des dispositions des CGV et du contrat n'affecte pas la validité des autres dispositions ; la disposition nulle ou invalide sera remplacée par une disposition valide dont le but s'approche le plus possible du but initial.

18. Lieu d'exécution, for et droit applicable

Pour tous les droits issus de la relation commerciale avec WINTERSTEIGER, le lieu d'exécution est Bad Ragaz et le for exclusif est le tribunal de Zoug. WINTERSTEIGER reste toutefois autorisé à intenter une action contre le Donneur d'ordre dans la juridiction de son siège (ou de son domicile). L'application du droit matériel suisse est convenue pour le contrat et pour l'ensemble des droits découlant de ou en lien avec le contrat. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est explicitement exclue.

Version : 12/2019